



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 14 JUIN 2019

N°39-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	FINANCES Commerce - Cession du droit au bail - Signature d'un nouveau bail ou avenant au bail commercial
Présents	13	
Votants	14	

◇ Convocation du 7 juin 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi quatorze juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : M Eric MADEC-PREVOST, Mme Déborah MELISSON

Procuration : Eric MADEC-PREVOST donne pouvoir à Frédéric LEGRAND

✍ Dominique GUICHARD a été désignée secrétaire de séance.

L'exploitant actuel du café, bar, tabac, restaurant « Le Gourguenez » situé 19 route de l'Océan à LA GRIGNONNAIS a souhaité vendre son fonds de commerce à M Mickaël FAUQUES.

Madame le Maire précise qu'il convient de conclure un nouveau bail ou un avenant au bail commercial avec le nouvel exploitant.

Il est proposé de fixer le prix du loyer à 550 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Autorise la cession du droit au bail entre M GUIBERT et M FAUQUES
- Fixe de prix du loyer à 550 € HT
- Précise que les notariés liés au bail commercial seront partagés à hauteur de 50 % pour chacune des parties
- La commune prendra en charge les frais liés à l'établissement d'un état des lieux réalisé par huissier.
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte relatif au bail commercial.

Pour extrait conforme, le 17 juin 2019

Le Maire,

Monique JAMIN